

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1110**24 octobre 2003****SOMMAIRE**

Adeo Management S.A., Luxembourg	53274	Interportfolio II, Sicav, Luxembourg	53264
Alcantra, S.à r.l., Bissen	53269	J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Senningerberg	53244
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53238	Jardines Inmo S.A., Luxembourg	53243
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53238	JD Farrods Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	53235
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53241	JD Farrods Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	53235
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53241	JD Farrods Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	53235
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53241	JD Farrods Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	53235
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53241	JD Farrods Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	53235
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53242	Karsira Holding S.A., Luxembourg	53245
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53242	Karsira Holding S.A., Luxembourg	53245
Alnair Finance S.A., Luxembourg	53242	Keynet S.A., Luxembourg	53276
Alpha Thermic, S.à r.l., Luxembourg	53238	Keynet S.A., Luxembourg	53276
Altus International S.A., Luxembourg	53236	Keynet S.A., Luxembourg	53277
Altus International S.A., Luxembourg	53236	L.A.U. S.A., Luxembourg	53236
all-Immo S.A., Gonderange	53267	L.A.U. S.A., Luxembourg	53236
C.P.R. Immo S.A., Dahlem	53279	L.A.U. S.A., Luxembourg	53236
C.P.R. Immo S.A., Dahlem	53279	Levens Administration Office S.A., Mamer	53243
C.P.R. Immo S.A., Dahlem	53280	Littlewood Rent, G.m.b.H., Huldange	53279
Comfintex S.A.H., Luxembourg	53257	Logdirect S.A., Luxembourg	53238
Constant-Bonivers S.A., Rambrouch	53278	Lowlands Enterprises S.A., Luxembourg	53271
Couthars S.A., Luxembourg	53271	Lux Cogeba S.A., Bertrange	53265
Crown Investments S.A.H., Mamer	53245	Lux Cogeba S.A., Bertrange	53266
Deutsche Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	53244	Norda S.A., Luxembourg	53244
E-Guests S.A., Luxembourg	53234	Omnion S.A., Luxembourg	53272
Edge Core Holding S.A., Luxembourg	53237	Oréades, Sicav, Luxembourg	53266
Edilworld Lux S.A., Luxembourg	53240	Orion Properties No 1, S.à r.l., Luxembourg	53246
Edilworld Lux S.A., Luxembourg	53240	Orion Properties No 1, S.à r.l., Luxembourg	53248
Elly's Jeans, S.à r.l., Echternach	53278	Passy International S.A., Luxembourg	53274
European Structured Investments S.A., Luxembourg	53278	PCC Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53249
Evania Holdings S.A., Luxembourg	53234	PCC Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53253
Fiduciaire Angila S.A., Mondorf-les-Bains	53237	Ploutos S.A.H., Luxembourg	53239
Fiduciaire du Kiem, S.à r.l., Luxembourg	53237	Ploutos S.A.H., Luxembourg	53239
Green Company S.A., Luxembourg	53240	Ploutos S.A.H., Luxembourg	53239
Helios Management S.A., Luxembourg	53277	Ploutos S.A.H., Luxembourg	53239
Helios Private Equity S.A., Luxembourg	53275	Ploutos S.A.H., Luxembourg	53239
Innovative Product Development S.A., Wecker	53272	Refood, S.à r.l., Luxembourg	53243
Innovative Product Development S.A., Wecker	53272	Rendalux, G.m.b.H., Diekirch	53279
Interfaces Internationale S.A., Luxembourg	53238	Savomar Holding S.A., Luxembourg	53235

Scully S.A., Luxembourg	53280	Stam Re, S.à r.l., Luxembourg	53259
Socade S.A., Echternach	53234	Stam Re, S.à r.l., Luxembourg	53264
Sofeco S.A., Luxembourg	53273	Stam Rei, S.à r.l., Luxembourg	53258
Sofeco S.A., Luxembourg	53273	Stam Rei, S.à r.l., Luxembourg	53259
Sofeco S.A., Luxembourg	53273	Storebrand Luxembourg S.A., Luxembourg	53277
Sogen Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ..	53253	Ting Holding S.A., Mamer	53274
Sogen Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ..	53257	United Fund Management S.A., Luxembourg	53273
Spruce Enterprise (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	53276		

E-GUESTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R. C. Luxembourg B 76.876.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg le 3 juillet 2003

1. M. Richard EW Butcher est renommé Président du Conseil d'Administration pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale validant les comptes 2003.
2. Les comptes de la société au 31 décembre 2002 ont été revus et approuvés.
3. Le report à nouveau créditeur des exercices comptables 2000 et 2001, soit 5.405,20 euros, est transféré au capital de la société.
4. La société alloue 5% du bénéfice des exercices comptables 2000 et 2001, soit 284,50 euros, à la réserve légale.
5. La société CDL EXPERTISE S.A. - 54, Avenue de la Liberté - L-2340 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Mr Jérôme Lhote - 17, Avenue Victor Hugo - L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062615.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.289.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue le 12 septembre 2003

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EVANIO HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite aux pertes réalisées pour 2000 et pour 2001 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062620.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOCADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 93.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2003, réf. DSO-AJ00064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, octobre 2003.

Signature.

(902495.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

JD FARRODS CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.901.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Signature.

(061431.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

JD FARRODS CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.901.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 avril 2003

1. Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Serge Thill, démissionnaire, FACETT PORTFOLIO S.A., domiciliée à 2, Commercial Center Square, Alofi, Niue. Le mandat de FACETT PORTFOLIO viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

2. Sont nommés administrateurs en remplacement de MM. Denis Masetti et Simone Borla, démissionnaires, MM. Serge Thill, conseil en gestion d'entreprise demeurant à Sanem et Marco Caldana, entrepreneur demeurant à Milan. Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061436.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

JD FARRODS CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.901.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2003

1. les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés.

2. décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002 et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 2002.

3. En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide la continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061433.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

SAVOMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 94.332.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 septembre 2003, tenue au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 septembre 2003:

Le conseil d'administration est autorisé de procéder à l'ouverture de comptes de la société, auprès des banques suivantes: mondialement, YAPI KREDI BANK, DENIZBANK, DISBANK, KOCBANK et, seulement auprès de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED, Londres, selon le formulaire en annexe (au procès-verbal de l'AGE) dénommé «Corporate Resolutions», ainsi que mondialement auprès de GARANTI BANK.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062368.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

L.A.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.615.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062338.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

L.A.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

L.A.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(062336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 83.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(062372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALTUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 83.512.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(062374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 80.232.

Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seings privés daté du 17 juillet 2003, les 501 parts sociales sur un nombre total de 1.000 de la Société, détenues par Monsieur Léon Faingnaert, sont cédées à Monsieur Angelo Zito.

Extrait du procès-verbal de la résolution prise par les associés en date du 17 juillet 2003

Résolution unique

Les associés décident à l'unanimité de pourvoir aux modifications suivantes quant à la gérance de la société, et ce, avec effet immédiat:

* démission:

- Monsieur Léon Faingnaert, gérant;
- Décharge est accordée au gérant sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

* nouvelle nomination:

- Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, né à Noci (Italie) le 7 juin 1953, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, gérant, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062364.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

EDGE CORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 94.331.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 septembre 2003, tenue au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 septembre 2003:

Le conseil d'administration est autorisé de procéder à l'ouverture de comptes de la société, auprès des banques suivantes: mondialement, YAPI KREDI BANK, DENIZBANK, DISBANK, KOCBANK et, seulement auprès de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED, Londres, selon le formulaire en annexe (au procès-verbal de l'AGE) dénommé «Corporate Resolutions», ainsi que mondialement auprès de GARANTI BANK.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062367.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE ANGILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue F. Clement.
R. C. Luxembourg B 50.036.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 6 mai 2003

Il est nommé Administrateur-Délégué M. Citro Pasquale jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Ils ont été nommés administrateurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 Prof. Avv. Farina Vincenzo et Madame Ludovico Angela Maria jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour inscription

FIDUCIAIRE ANGILA S.A.

P. Citro

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06882. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062594.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

LOGDIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.799.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(062371.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

INTERFACES INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 78.007.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(062377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALPHA THERMIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 69.023.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(062380.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062407.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062403.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

PLOUTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 30.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062459.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PLOUTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 30.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062457.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PLOUTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 30.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062453.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PLOUTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 30.310.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062454.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PLOUTOS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 30.310.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(062456.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GREEN COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 50.579.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(062382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

EDILWORLD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062476.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

EDILWORLD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.704.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003 pour l'approbation du bilan
au 31 décembre 2002 tenue extraordinairement le 6 octobre 2003*

Le 6 octobre 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme EDILWORLD LUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Mme Giorgia Musso élue présidente de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 20 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 20 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du commissaire aux comptes;
2. approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002;
3. divers.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration, et décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 10.493,95 comme suit:

- report à nouveau 10.493,95 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée auprès lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01344. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062477.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062394.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062397.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062401.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062405.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(062406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 septembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALNAIR FINANCE S.A., tenue à Luxembourg, le 22 septembre 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes, M. Aloyse Scherer.
- décision a été prise de nommer la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, dont le siège social se trouve à Cheyenne, Wyoming, USA comme nouveau commissaire aux comptes avec effet à dater de la présente assemblée, et pour une durée courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062389.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ALNAIR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 46.233.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1^{er} octobre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALNAIR FINANCE S.A., tenue à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.
- décision a été prise de reporter les pertes enregistrées au 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.
- décision a été prise de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité au 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.
- décision a été prise d'accepter la démission des administrateurs, M. Paul Marie-Appoline, M. Boris Monnin, Mme Elisabeth Monnin-Muller et de donner la décharge à M. Marie-Appoline.
- décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société CLARENCE INVESTMENTS LLC, et de lui donner décharge pour la période de son mandat.
- décision a été prise de nommer la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG, comme nouveau commissaire aux comptes avec effet à dater de la présente assemblée, et pour une durée de six ans.
- décision a été prise de nommer comme nouveaux administrateurs, M. Jean Bernard Zeimet, administrateur de société demeurant à Merl, M. Jean Vandeworde, administrateur de société demeurant à Greisch et M. Christian Bühlmann, administrateur de société demeurant à Junglinster, avec effet à dater de la présente Assemblée Générale et pour une durée de six ans.
- décision a été prise de transférer le siège social de la société au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062391.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

REFOOD, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxemburg B 40.498.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 4. Juli 2003

Anwesend:

WATERBURY HOLDING S.A..... 99 Anteile

PLOUTOS S.A..... 1 Anteil

Somit anwesend: 100 Anteile

Anwesende Gesellschafter beschließen einstimmig:

1. Die Gesellschaft kann rechtlich nur verpflichtet werden durch die Gegenunterschrift des Geschäftsführers Herr Günter Kreklau, Kaufmann, wohnhaft in L-8508 Redange/Attert.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Luxemburg, den 4. Juli 2003.

WATERBURY HOLDING S.A. / PLOUTOS S.A.

Verwaltungsrat / Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062451.3/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

JARDINES INMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.671.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062464.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.118.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} septembre 2003, que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 2 octobre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062601.3/695/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 56.355.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Signatures.

(062466.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 9.164.

In der Vertretungsbefugnis für unsere Bank haben sich Veränderungen ergeben.

Der Verwaltungsrat setzt sich nach dem Ausscheiden von Herrn Pierre de Weck zum 17. September 2003 und nach dem Eintritt von Herrn Bruno Meier wie folgt zusammen:

Herr Dr. Tessen von Heydebreck, Vorsitzender des Verwaltungsrates,

Member of the Board of Managing Directors and Member of the Group Executive Committee of DEUTSCHE BANK AG

Herr Ernst Wilhelm Contzen, Geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates,

Chief Executive Officer of DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

Herr Detlef Bindert, Group Treasurer of DEUTSCHE BANK AG

Herr Werner Helmut Steinmüller, Chief Operating Officer of CIB - Global Banking Division of DEUTSCHE BANK AG

Herr Bruno Meier, Global COO Private Wealth Management Division and Chief Executive Officer of DEUTSCHE BANK (SUISSE) S.A.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 22. September 2003.

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

E. W. Contzen / M. Zisselsberger

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062471.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

NORDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 21.654.

1. Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion et président du Conseil d'Administration

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration (en remplacement de M. André Wilwert),

Mme Christiane Le Fort, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Gérard Matheis),

M. Etienne Pigeon, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Paul Marx).

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour NORDA S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062777.3/1261/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

KARSIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.535.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062480.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KARSIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 78.535.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2003 pour l'approbation du bilan
au 31 décembre 2002 tenue extraordinairement le 6 octobre 2003*

Le 6 octobre 2003, à 9.00 heures, les actionnaires de la société anonyme KARSIRA HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

M^e Giovanni Acampora élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. analyse du rapport du commissaire aux comptes;
2. approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002;
3. divers.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration, et décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 10.294,71 comme suit:

- report à nouveau 10.294,71 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée auprès lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01346. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062483.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

CROWN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.629.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 septembre 2003, que:

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 2 octobre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062602.3/695/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ORION PROPERTIES No 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.749.

In the year two thousand three, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 72.752,

hereby represented by Maître Patrick Gwénolé Lestienne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 26, 2003.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

the appearing party is the single shareholder of ORION PROPERTIES No 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on November 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 63 of January 19, 2000 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 72.749, the articles of incorporation of which have last been amended by a deed of the undersigned notary on August 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1450 of October 8, 2002 (the «Company»).

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To amend the second paragraph of article 14 of the articles of incorporation so as to allow the managers to allocate payments on account of dividends.

2 To amend article 3 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, developing and managing real estate.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.»

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to amend the second paragraph of article 14 of the articles of incorporation so as to allow the managers to allocate payments on account of dividends.

The second paragraph of article 14 of the articles of incorporation shall forthwith be worded as follows:

«**Art. 14. Paragraph 2.** Upon recommendation of the managers the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of without prejudice to the power of the managers to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under applicable laws. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.»

Second resolution

The single shareholder resolves to amend article 3 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 3.** The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, developing and managing real estate.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.752,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Gwénolé Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2003.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ORION PROPERTIES No 1, S.à r.l., ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 19 janvier 2000 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.749, les statuts ayant été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 2 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1450 du 8 octobre 2002 (la «Société»).

III. Le comparant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du second alinéa de l'article 14 des statuts de la Société afin de permettre aux gérants de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

2 Modification l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut aussi effectuer toute opération immobilière, notamment acheter, vendre, développer et gérer des biens immobiliers.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

3 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le second alinéa de l'article 14 des statuts de la Société afin de permettre aux gérants de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le second alinéa de l'article 14 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 14. 2^{ème} alinéa.** Sur recommandation des gérants l'assemblée générale des associés décide l'affectation du solde des bénéfices annuels nets sans préjudice du pouvoir gérants de procéder, dans les limites permises par les lois applicables, à un versement d'acomptes sur dividendes. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.»

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut aussi effectuer toute opération immobilière, notamment acheter, vendre, développer et gérer des biens immobiliers.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P.G. Lestienne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2003, vol. 879, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publicatin au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062850.3/239/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ORION PROPERTIES No 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062851.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.820.

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on the 11th of September, in process of registration at the Luxembourg Trade Register, not yet published in Mémorial C («the Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the company's capital by an amount of EUR 4,500,475.- (four million five hundred thousand four hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 4,512,975.- (four million five hundred and twelve thousand nine hundred and seventy-five euro) by the issue of 180,019 (one hundred and eighty thousand and nineteen) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 40,504,280.60 (forty million five hundred and four thousand two hundred and eighty euros sixty cents).

2.- Subscription and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptance by the managers of PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article 8 (eight) of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

5.- Appointment of Mr Gérard Becquer as additional Manager of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The company PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; sole partner, exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decides to increase the issued share capital by EUR 4,500,475.- (four million five hundred thousand four hundred and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 4,512,975.- (four million euros) by the issue of 180,019 (one hundred and eighty thousand and nineteen) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a distributable share premium amounting globally to EUR 40,504,280.60 (forty million five hundred and four thousand two hundred and eighty euros sixty cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 15% (fifteen per cent) of the shares of a company having its registered office in a European Union partner state.

Second resolution

The partner PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S. accepts the subscription of all the 180,019 (one hundred and eighty thousand and nineteen) new shares to be issued by himself.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., here represented as stated here-above;

which declares to subscribe the 180,019 (one hundred and eighty thousand and nineteen) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contributions

180,019 (one hundred and eighty thousand and nineteen shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) issued by PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, representing 15 % of the share capital of this latest company, divided in 1,200,126 shares; this contribution being valued at EUR 45,504,280.60 (forty-five million five hundred and four thousand one hundred and twenty-six euros ninety-six cents), remunerated by issue of 180,019 (one hundred and eighty thousand and nineteen) new shares in PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 45,504,280.60 (forty-five million five hundred and four thousand ones hundred and twenty-six euro ninety-six cents).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for the total amount of EUR 4,500,475.- (four million five hundred thousand four hundred and seventy-five euros) and as share premium for an amount of EUR 40,504,280.60 (forty million five hundred and four thousand two hundred and eighty euros sixty cents), to be allocated to a distributable item of the balance sheet.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by a declaration issued by the managers of PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares subscribed are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S.;
- all formalities shall be carried out in Luxembourg in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.
- PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., is already and still currently owner of 85% (eighty-five per cent) of the shares of PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., pursuant to a transfer agreement which a copy will remain here annexed, recorded previously in the shareholders register of said company.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Mark Roskopf, residing at 9708 NW Golden Avenue, Vancouver, WE 98665, United States;
- b) Mr Xavier Ceyrac, residing at 1759 avenue l'Amiral Landrin, 64110 Jurançon, France

here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partner decides to amend the article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 4,512,975.- (four million five hundred and twelve thousand nine hundred and seventy-five euros) represented by 180,519 (one hundred and eighty thousand five hundred and nineteen) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fourth resolution

The partner decides to appoint Mr Gérard Becquer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as addition Manager of the Company with effect on September 16, 2003 for an unlimited duration.

Pro Rata Contribution Tax Payment Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, bringing its participation from 85%, already owned, to 100% after the present contribution, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2003, pas encore publié au Mémorial C («la Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.500.475,- (quatre millions cinq cent mille quatre cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 4.512.975,- (quatre millions cinq cent douze mille neuf cent soixante-quinze euros) par l'émission de 180.019 (cent quatre-vingt mille dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 40.504.280,96 (quarante millions cinq cent quatre mille deux cent quatre-vingt euros quatre-vingt-seize cents).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

5.- Nomination de Monsieur Gérard Becquer comme gérant supplémentaire de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La société PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., une société régie par le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg; associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'Assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.500.475,- (quatre millions cinq cent mille quatre cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 4.512.975,- (quatre millions cinq cent douze mille neuf cent soixante-quinze euros) par l'émission de 180.019 (cent quatre-vingt mille dix-neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de EUR 40.504.280,96 (quarante millions cinq cent quatre mille deux cent quatre-vingt euros quatre-vingt-seize cents).

Deuxième résolution

L'associé PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S. accepte la souscription de l'intégralité des 180.019 (cent quatre-vingt mille dix-neuf) parts sociales nouvelles à émettre par lui-même.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 180.019 (cent quatre-vingt mille dix-neuf) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

180.019 (cent quatre-vingt mille dix-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises par PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, représentant 15 % (quinze pour cent) du capital social de cette dernière, divisé en 1.200.126 (un million deux cent mille cent vingt-six) actions; cet apport étant évalué à EUR 45.004.755,60 (quarante-cinq millions quatre mille sept cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-seize cents), rémunéré par l'émission de 180.019 (cent quatre-vingt mille dix-neuf) parts sociales nouvelles de PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 45.004.755,60 (quarante-cinq millions quatre mille sept cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-seize cents).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 4.500.475,- (quatre millions cinq cent mille quatre cent soixante-quinze euros) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 40.504.280,96 (quarante millions cinq cent quatre mille deux cent quatre-vingt euros quatre-vingt-seize cents), à allouer à une réserve distribuable du bilan.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., prédésignée, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., est déjà et encore propriétaire de 85% (quatre-vingt-cinq pour cent) des actions de PCC EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., en vertu d'une cession de parts sociales dont une copie restera ci-annexée, consignée préalablement aux présente dans le registre des associés de la société, conformément aux dispositions légales applicables.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Mark Roskopf, demeurant au 9708 NW Golden Avenue, Vancouver, WA 98665, United States;

b) Monsieur Xavier Ceyrac, demeurant au 1759 avenue l'Amiral Landrin, 64110 Jurançon, France

ici représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 4.512.975,- (quatre millions cinq cent douze mille neuf cent soixante-quinze euros) divisé en 180.519 (cent quatre-vingt mille cinq cent dix-neuf) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé décide de nommer Monsieur Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme gérant supplémentaire de la Société avec effet au 16 septembre 2003 pour une durée indéterminée.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'Apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales non encore apportées, émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation de 85%, déjà détenue, à 100% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

J. Elvinger.

(062622.3/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PCC FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.820.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062625.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 13.064.

L'an deux mille trois, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, R. C. Luxembourg section B numéro 13.064, constituée suivant acte reçu le 5 mai 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 145 du 5 août 1975 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 11 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 328 du 14 juillet 1993.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Plat, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Coignard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Coignard, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la société sans toucher néanmoins ni à sa forme, ni à son objet, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour les adapter à toutes les modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société sans toucher néanmoins ni à sa forme, ni à son objet, ni à sa dénomination, ni à ses autres caractéristiques essentielles, pour les adapter à toutes les modifications apportées jusqu'à ce jour à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner aux statuts la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (ci-après dénommée «la Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination de SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il pourra être transféré par décision de l'assemblée générale des actionnaires, dans toute localité du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune où se trouve le siège social. Le conseil d'administration pourra établir des succursales, filiales, agences ou bureaux de représentation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays où le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la Société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société aura pour objet l'activité de preneur ferme et teneur de marché, de professionnel intervenant pour son propre compte au sens de l'article 24C de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier. A ce titre, l'activité comporte également les activités de conseiller en opérations financières, de courtier et de commissionnaire

ainsi que de gérant de fortunes telles que ces activités sont définies aux articles 24A et 24B de la même loi. La Société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières nécessaires à la réalisation de son objet social et toutes opérations financières en rapport avec l'objet telles que définies au présent article.

Art. 4. Durée. La Société existera pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 21 ci-après.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à 4.573.500,- Euros (quatre millions cinq cent soixante treize mille cinq cent euros) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de 914,70 Euros (neuf cent quatorze euros et soixante-dix cents) chacune, entièrement libérées.

A côté et en sus du capital souscrit, le capital autorisé est fixé à 9.147.000,- Euros (neuf millions cent quarante sept mille euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 914,70 Euros (neuf cent quatorze euros soixante-dix cents) chacune. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans, à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, d'obligations convertibles en actions ou non ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces modifications de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une modification du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne peut être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables est calculé sur base de l'actif social net conformément à l'alinéa ci-après.

Le prix auquel sont rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée est déterminé par le conseil d'administration et le cas échéant, sur base d'un rapport d'un réviseur indépendant choisi par le conseil d'administration, le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprime par un chiffre par action et est déterminée de la manière que le conseil d'administration estime juste et équitable, en conformité avec les principes de comptabilité et de valorisation généralement acceptés.

Art. 6. Souscription et représentation des actions. Les actions, même entièrement libérées, sont émises sous la forme nominative. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues par l'article 39 concernant les sociétés commerciales. La Société pourra émettre des certificats nominatifs représentant un multiple d'actions. Toutefois, la propriété des actions au regard de la Société s'établit par l'inscription dans le registre des actions. Les certificats nominatifs sont signés par deux membres du conseil d'administration.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 7. Modification du Capital social. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au conseil d'administration.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, en décide autrement, offertes par préférence aux propriétaires des actions existantes au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux; dans la mesure où il subsistera, le droit de préférence s'exercera dans le délai et aux conditions fixées par l'assemblée générale qui réglera notamment les modalités de souscription de titres non souscrits en vertu de ce droit.

Art. 8. Indivisibilité des actions. La Société ne reconnaît qu'un titulaire par actions. Si une action appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 9. Organes sociaux. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre, la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps avec ou sans motif. Les administrateurs sortants sont rééligibles et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année de leur expiration. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, les administrateurs restants ont, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 10. Représentants sociaux. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou deux vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou des vice-présidents, l'administrateur désigné à cet effet par le président les remplace. Il peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Art. 11. Conseil d'Administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, vice-président ou deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

L'avis de convocation contenant l'ordre du jour est donné à tous les administrateurs au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence dont la nature devra figurer dans la convocation, auquel cas l'avis sera transmis un jour au moins avant la réunion. La convocation du conseil d'administration se fait par avis écrit envoyé au domicile de chacun des administrateurs par courrier, à la main, par télécopie, par courrier électronique ou par télégramme. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut délibérer valablement si la majorité au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs après délibération. De telles approbations peuvent être données sur un ou plusieurs documents séparés.

Art. 12. Procès-Verbaux des délibérations du Conseil. Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux signés par le secrétaire et le président ou en son absence conjointement par le secrétaire et un autre administrateur ou encore par deux administrateurs et sont déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits des procès-verbaux du conseil d'administration, à produire en justice ou ailleurs, témoignent pleinement des réunions et des délibérations du conseil d'administration, à la condition d'être signés par le président, le secrétaire ou deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et/ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

La Société est engagée par la signature du seul président du conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou de toutes personnes selon les pouvoirs de signature qui leur auront été conférés par le conseil d'administration.

Art. 14. Délégation. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et dans ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs. Il peut en outre faire délégation de tout ou partie de la gestion journalière, ou de certains pouvoirs et attributions déterminés, à un comité directeur ou exécutif formé ou non de membres choisis dans son sein. Il peut en outre faire toutes délégations à des directeurs ou autres agents, dont il détermine les titres.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation de la gestion journalière est faite à un ou plusieurs membres du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir aient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fon-

dé de pouvoir qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes manières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Art. 16. Emoluments. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes et des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 17. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est convoquée conformément aux prescriptions de la loi. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'Assemblée Générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, l'avant-dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée aura lieu le premier jour bancaire ouvrable suivant, à la même heure.

Les Assemblées Générales autres que l'Assemblée Générale Annuelle peuvent se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont présidées par le président, ou un vice-président, ou, à défaut, par un administrateur désigné par le président ou à défaut une personne élue par l'assemblée. L'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaires est arrêté par le conseil.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des Assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux Assemblées.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée des actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation ni publication préalable.

Art. 18. Exercice social et comptes sociaux. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dressera les comptes annuels en conformité avec la loi.

Les comptes annuels de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés et révocables par le conseil d'administration pour une durée d'un an.

Les réviseurs d'entreprises remettent leur rapport au conseil d'administration.

Art. 19. Affectation et répartition des bénéfices. Sur le bénéfice de la Société, il est prélevé chaque année cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social souscrit. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, ainsi que le report à nouveau.

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 20. Décharge. Après l'approbation des comptes, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 21. Modification des Statuts. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour contient le texte de la modification proposée.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde Assemblée délibère valablement, si elle se compose d'un nombre d'actionnaires représentant un tiers au moins du capital social, s'il s'agit de modifications portant sur l'objet ou la forme de la société; dans tous les autres cas aucun quorum n'est requis.

Dans les deux Assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. A toute époque, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution anticipée de la Société. En cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale Extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 23. Loi applicable par défaut. Pour tous les cas non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Plat, J. Coignard, J. Coignard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, vol. 140S, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

J. Elvinger.

(062704.2/211/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOGEN FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 13.064.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062705.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.707.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg, au 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Wagener et de COSAFIN S.A.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062766.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**STAM REI, Société à responsabilité limitée,
(anc. STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l.).
Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.638.

In the year two thousand and three, on the eleventh of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

STAM EUROPE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France and registered in the Companies Register of Paris under the number 414 712 687 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as sole shareholder of STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 18 April 2003 by Luxembourg Notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.638 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 651 dated 16 June 2003 (page 31219);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the articles of association of the Company and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, from time to time.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder of the Company is represented at the meeting by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The sole Shareholder resolves to change the name of the Company from STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., into STAM REI and to subsequently amend the article 4 of the Articles so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«The Company will have the name STAM REI.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

STAM EUROPE, une société de droit français, ayant son siège social 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France et immatriculée au Registre des sociétés de Paris sous le numéro 414 712 687 (l'«Associé Unique»);

Agissant en qualité d'associé unique de STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Gérard Lecuit, demeurant à Luxembourg le 18 avril 2003, déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.638 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 651 du 16 juin 2003 (page 31219);

Adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société et des articles 193-195 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée et mise à jour.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique de la Société, ici dûment représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., en STAM REI et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de refléter la présente décision, qui sera rédigé comme suit:

«La Société aura la dénomination STAM REI.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

J. Elvinger.

(062738.3/211/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**STAM REI, Société à responsabilité limitée,
(anc. STAM INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.638.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062741.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**STAM RE, Société à responsabilité limitée,
(anc. STAM REI).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.638.

In the year two thousand and three, on the twelfth of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

STAM EUROPE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France and registered in the Companies Register of Paris under the number 414 712 687 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as sole shareholder of STAM REI, a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, initially incorporated under Luxembourg law under the name of STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., by a deed drawn up on 18 April 2003 by Luxembourg Notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.638 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 651 dated 16 June 2003 (page 31219);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the articles of association of the Company and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended, in particular the name has been changed from STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., to STAM REI by a deed drawn up on 11 September 2003 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder of the Company is represented at the meeting by Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from STAM REI into STAM RE and to subsequently amend the article 4 of the Articles of the Company so as to reflect the taken decision and which shall read as follows:

«The Company will have the name STAM RE.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object clause of the Company as contained in article 2 of the Articles, which shall be read as follows:

«The corporate object of the Company is to acquire, directly or indirectly, and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any se-

curities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate and develop such holding of interests.

The Company may also act as general partner, manager or director, as the case may be, of companies.

The Company may also advance, lend or deposit money or give credit to any of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies») and render every assistance, whether by way of guarantees and security in any form whatsoever, including but not limited to, any type of personal guarantee («cautionnement»), pledge («nantissement») or mortgage («hypothèque») upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of its Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation by the Luxembourg company named LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered in Luxembourg Register of Commerce and Commercial Companies under number B. 37.974, from its mandate as Manager of the Company from 12 September 2003.

The Sole Shareholder hereby also grants full discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., pre-named, of its duties as Manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint:

- Mr Stephen A. Roth, born on 21 November 1955, in Oregon, USA, residing in 50 Lane Ranch Road East - Sun Valley - ID 83353 - USA,
- Mr Antoine de Broglie, born on 7 March 1951, in Boulogne (92), France, residing in 35, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris - France,
- Mr Vincent Behaghel de Bueren, born on 30 April 1966, in Etterbeek, Belgium, residing in 35, rue Rosières - 1301 Bierges - Belgium,
- Mr Jean-Philippe Pfertzel, born on 5 March 1952, in Autun (71), France, residing in 25, rue de Turenne - 75004 Paris - France;

as Managers of the Company, in replacement of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., pre-named, from 12 September 2003.

Mr Stephen A. Roth, Mr Antoine de Broglie, Mr Vincent Behaghel de Bueren, and Mr Jean-Philippe Pfertzel declare to accept their mandate, as evidenced by the letters which shall remain attached to the present minutes.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the duration of the mandates of Mr Stephen A. Roth, Mr Antoine de Broglie, Mr Vincent Behaghel de Bueren, and Mr Jean-Philippe Pfertzel, pre-named, as new Managers of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2004.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles of the Company regarding the management of the Company, which article shall read as follows:

«Management:

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. Any manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct, by a resolution of partners holding a majority of votes.

Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the manager or, in case of plurality of managers, collectively by the board of managers.

Towards third parties and in case of plurality of managers, the general power of representation of the Company is granted to any two managers as provided below, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with the present articles of the Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two managers does not require prior approval by the board of managers acting collectively.

Powers of the board of managers:

In dealing with third parties and without prejudice to the foregoing, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Representation:

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two managers.

Delegation:

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings:

The meetings of the board of managers are convened by any two managers. In case that all the managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy. As manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed at least two managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions by the board of managers are validly adopted by at least two managers.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two managers.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to replace article 17 of the Articles of the Company regarding the distribution right of shares by the following paragraph for, in particular, authorising the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers to pay interim dividends to the shareholders, which article shall read as follows:

«The audited profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the partners.

The manager, and in case of plurality of managers, the board of managers may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

STAM EUROPE, une société de droit français, ayant son siège social 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France et immatriculée au registre des sociétés de paris sous le numéro 414 712 687 (l'«Associé Unique»);

Agissant en qualité d'associé unique de STAM REI, société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), initialement constituée sous la dénomination STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Gérard Le-cuit, demeurant à Luxembourg le 18 avril 2003, déposé au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.638 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 651 du 16 juin 2003 (page 31219);

Adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société et des articles 193-195 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée et mise à jour (la «Loi»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, en particulier la dénomination changée de STAM INTERNATIONAL I, S.à r.l., en STAM REI en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, précité le 11 septembre 2003 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique de la Société, ici dûment représenté par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société STAM REI en STAM RE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera rédigé comme suit:

«La Société aura la dénomination STAM RE.»

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société tel que repris à l'article 2 des statuts, lequel sera désormais libellé comme suit:

«La Société a pour objet social l'acquisition et la détention, de manière directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration et leur développement.

La Société pourra également agir en qualité de gérant-commandité («general partner»), de gérant ou d'administrateur de sociétés.

La Société pourra également avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à toutes filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme d'octroi de garanties ou sous toute autre forme que ce soit, incluant, sans que cette énumération ne soit limitative, tout type de cautionnement, de nantissement ou d'hypothèque sur tout ou partie de ces avoirs, de ces biens immobiliers (présents ou futurs) ou par tout ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de contrats ou d'obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées, et ce dans les limites de la loi luxembourgeoise.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de créances et autres instruments ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de la Société de droit luxembourgeois, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.974, de son mandat de Gérant de la Société à dater du 12 septembre 2003.

L'Associé Unique donne pleine et entière décharge à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société précitée, de ses fonctions de Gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'associé Unique décide de nommer

- M. Stephen A. Roth, né le 21 novembre 1955, à Oregon, USA, demeurant au 50 Lane Ranch Road East, Sun Valley, D 83353 - USA,

- M. Antoine de Broglie, né le 7 mars 1951, à Boulogne (92), France, demeurant au 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France,

- M. Vincent Behaghel de Bueren, né le 30 avril 1966, à Etterbeek, Belgique, demeurant au 35, rue Rosières, 1301 Bierges, Belgique,

- M. Jean-Philippe Pfertzel, né le 5 mars 1952, à Autun (71), France, demeurant au 25, rue de Turenne, 75004 Paris, France,

comme nouveaux gérants de la Société, en remplacement de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société précitée, à dater du 12 septembre 2003.

M. Stephen A. Roth, M. Antoine de Broglie, M. Vincent Behaghel de Bueren et M. Jean-Philippe Pfertzel, précités, déclarent accepter leur mandat, tel qu'établis par leurs lettres ci-annexées.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la durée des mandats de M. Stephen A. Roth, M. Antoine de Broglie, M. Vincent Behaghel de Bueren, et M. Jean-Philippe Pfertzel, précités, comme nouveaux gérants de la Société pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts de la Société concernant la gestion de la Société, lequel article sera dorénavant libellé de la manière suivante:

«Gestion:

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associé(s). Tout gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, collectivement par le conseil de gérance.

Envers les tiers et en cas de pluralité de gérants, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux gérants tel que stipulé ci-dessous, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité avec le présent article sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux gérants ne requiert pas l'approbation préalable du conseil de gérance agissant collectivement.

Pouvoirs du conseil de gérance:

Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice de ce qui précède, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Représentation:

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux gérants.

Délégation:

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Réunions:

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de deux gérants. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie, sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par au moins deux gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées par une majorité d'au moins deux gérants.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des gérants.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de remplacer l'article 17 des statuts de la Société par le paragraphe suivant afin d'autoriser le gérant ou, en case de pluralité de gérants, le conseil de gérance à verser des acomptes sur dividendes aux associés, lequel paragraphe sera libellé de la façon suivante:

«Les profits audités de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le gérant, et cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi, décider de verser des acomptes sur dividendes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 69, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

J. Elvinger.

(061281.3/211/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

STAM RE, Société à responsabilité limitée, (anc. STAM REI).

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.638.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061282.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.512.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le lundi 1^{er} septembre 2003 à 11.00 heures*

Résolution 5

«L'Assemblée prend note de la démission de M. Jean Léomant intervenue le 1^{er} avril 2003 et de celle de M. Paul Gengler intervenue le 26 mai 2003.

L'Assemblée ratifie la nomination de M. Patrice Crochet, Directeur BANQUE PRIVEE, BNP PARIBAS Luxembourg, en tant qu'administrateur et président en remplacement de M. Jean Léomant.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Patrice Crochet, Jean-Marc de Volder et Jacques Elvinger pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2004.»

Résolution 6

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062805.3/1176/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

LUX COGEB A S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 9, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 85.819.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUX COGEB A S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 9, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 85.819,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 mai 2002.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Daverkausen, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Marx, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société en supprimant les mots «de plafonnage, de façades» au premier alinéa du même article.

2.- Modification de l'article dix-sept (17) des statuts en changeant les conditions de quorum et de vote, de trois quarts (3/4) à deux tiers (2/3).

3.- Modification supplémentaire de l'article dix-sept (17) des statuts de la Société en supprimant purement et simplement au quatrième alinéa les points 5, 6, 14, 15 et 18.

4.- Constatation et Acceptation de la démission de Monsieur René Muller, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exercice desdits mandats jusqu'à la date de l'assemblée générale extraordinaire à délibérer sur le présent ordre du jour.

5.- Nomination de Monsieur Ryszard Lorek, ingénieur diplômé, demeurant au 33, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, aux fonctions de nouvel administrateur de la Société et Fixation de la durée de son mandat.

6.- Autorisation à conférer au conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de cette dernière en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Ryszard Lorek, prénommé.

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société, relatif à son objet social, par la suppression pure et simple des mots «de plafonnage, de façades» au premier alinéa de ce même article.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix-sept (17) des statuts de la Société, en soumettant dorénavant les décisions visées audit article aux conditions de quorum de présence de deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés et d'une majorité de deux tiers (2/3) des votes exprimés en faveur de la décision en question.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier encore le même article dix-sept (17) des statuts de la Société, en supprimant au quatrième alinéa de celui-ci, les cinquième (5^{ème}), sixième (6^{ème}), quatorzième (14^{ème}), quinzième (15^{ème}) et dix-huitième (18^{ème}) points.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate et accepte la démission de Monsieur René Muller, de son mandat d'administrateur, respectivement de son mandat d'administrateur-délégué de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'accomplissement desdits mandats jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la Société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Ryszard Lorek, ingénieur diplômé, demeurant au 33, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007.

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux stipulations de l'article onze (11) des statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Ryszard Lorek, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration au complet, tous ses membres étant présents, lesquels se reconnaissent dûment convoqués pour procéder à la nomination d'un administrateur-délégué avec détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la Société LUX COGEB S.A. à Monsieur Ryszard Lorek, ingénieur diplômé, demeurant au 33, rue Jean l'Aveugle, lequel portera le titre d'administrateur-délégué.

En conformité avec les dispositions de l'article douze (12) des statuts de la Société, celle-ci est vis-à-vis des tiers valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle d'un autre administrateur de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), au siège de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Daverkausen, B.D. Klapp, D. Marx, R. Lorek, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2003, vol. 879, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062884.3/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

LUX COGEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 85.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062886.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

OREADES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.576.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26 septembre 2003**Résolution 5*

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Messieurs Jean-Paul Delattre, Gérard Lebeau et Jean-Marc Volder, pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2004.»

Résolution 6

«L'Assemblée reconduit le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2004.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062800.3/1176/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

all-IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6180 Gonderange, 1, rue de Wormeldange.
R. C. Luxembourg B 96.043.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur Georgios Tsapanos, employé commercial, né à Verviers (Belgique) le 17 août 1968, demeurant à L-6180 Gonderange, 1, rue de Wormeldange;

2) Madame Cornelia Angela Nicole Gennen, laborantine, épouse de Monsieur Georgios Tsapanos, née à St Vith (Belgique) le 14 janvier 1967, demeurant à L-6180 Gonderange, 1, rue de Wormeldange, ici représentée par Monsieur Georgios Tsapanos, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 septembre 2003.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de all-IMMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Gonderange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Exceptionnellement le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la convocation de l'administrateur-délégué ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur détenant l'autorisation d'établissement ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Georgios Tsapanos, préqualifié, soixante-quinze actions	75
2) par Madame Cornelia Angela Nicole Gennen, préqualifiée, vingt-cinq actions	25
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-6180 Gonderange, 1, rue de Wormeldange.
 - 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Georgios Tspanos, employé commercial, né à Verviers (Belgique) le 17 août 1968, demeurant à L-6180 Gonderange, 1, rue de Wormeldange; Président;
 - b) Madame Cornelia Angela Nicole Gennen, laborantine, épouse de Monsieur Georgios Tsapanos, née à St Vith (Belgique) le 14 janvier 1967, demeurant à L-6180 Gonderange, 1, rue de Wormeldange; Administrateur;
 - c) Monsieur Jules Movilliat, administrateur de sociétés, né à Gosselies (Belgique) le 20 mars 1941, demeurant à B-6700 Waltzing, 81, rue de Pannebourg; Administrateur.
 - 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
Madame Marie-Denise Guiot-Willemet, expert-comptable, née à Arlon (Belgique), le 18 juillet 1955, demeurant à B-6700 Arlon, 14, rue François Boudart.
 - 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.
 - 6.- Monsieur Georgios Tspanos, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société.
Son mandat d'administrateur-délégué expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.
- Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.
Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.
- Signé: G. Tsapanos, T. Metzler.
Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 61, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2003.

T. Metzler.

(062981.3/222/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ALCANTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 96.044.

— STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Rui Manuel Martins Correia, ouvrier, né à Covilha/Santa Maria (Portugal), le 25 décembre 1953, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 12, rue de la Gare;
- 2.- Madame Maria Teresa Peres De Melo De Jesus Correia, ouvrière, née à Carnaxide/Oeiras (Portugal), le 29 décembre 1957, épouse de Monsieur Rui Manuel Martins Correia, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 12, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ALCANTRA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bissen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et petite restauration avec vente de pommes frites, de saucissons, d'hamburgers et de sandwiches garnis.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Rui Manuel Martins Correia, ouvrier, né à Covilha/Santa Maria (Portugal), le 25 décembre 1953, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 12, rue de la Gare, cinquante parts sociales	50
2.- par Madame Maria Teresa Peres De Melo De Jesus Correia, ouvrière, née à Carnaxide/ Oeiras (Portugal), le 29 décembre 1957, épouse de Monsieur Rui Manuel Martins Correia, demeurant à L-8710 Boevange/Attert, 12, rue de la Gare, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe Robert Uebe, ouvrier, né à Schaerbeek (Belgique), le 1^{er} octobre 1966, demeurant à L-7540 Rollingen, 89, rue de Luxembourg, ici présent et qui accepte.
- Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Rui Manuel Martins Correia, préqualifié; et

b) Madame Maria Teresa Peres de Melo De Jesus Correia, préqualifiée.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et des deux gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. Martins Correia, M. T. Peres De Melo De Jesus, P. R. Uebe, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 60, case 12. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2003.

T. Metzler.

(062982.3/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

LOWLANDS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 68.600.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue à la date du 1^{er} octobre 2003, que les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062603.3/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

COUTHARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 85.937.

—
1) Le siège de la société a été établi à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

2) Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 à 3.

3) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

Administrateurs de la catégorie A

M. Gary Growden, administrateur de société, né le 29 septembre 1950 à Minnesota (U.S.A.), domicilié à Apple Valley, 14926 Echo Way, 52124 Minnesota (U.S.A.), président de conseil d'administration

M. Michel Andrighetti, administrateur de société, né le 9 août 1957 à F-Hayange, domicilié à F-57420 Nilvange, 11, rue du Générale de Gaulle

Administrateur de la catégorie B

M. Jean-Marc Fellag, administrateur de société, né le 22 avril 1955 à F-Mondelange, domicilié à F-57300 Mondelange, 33A, Chemin Privé (en remplacement des sociétés à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. and BAC MANAGEMENT, S.à r.l., démissionnaires)

Commissaire aux comptes

La société anonyme EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 78.933, avec siège à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l.).

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour COUTHARS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062775.3/528/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wecker.
H. R. Luxemburg B 69.471.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2002

Punkt 2 der Tagesordnung:

1. Die Versammlung beschliesst, den Jahresverlust von EUR 15.232,82 wie folgt zu verwenden:

- Ergebnisvortrag	- 28.878,71 LUF
- Jahresergebnis 2001.	- 15.232,82 LUF
- Zu verteilendes Ergebnis.	- 44.111,53 LUF
- Vorzutragendes Ergebnis.	- 44.111,53 LUF

2. Gemäss Artikel 100 des luxemburgischen Gesellschaftsrechts beschliesst die Versammlung trotz hoher Verluste einstimmig die Weiterführung der Gesellschaft.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062679.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Wecker.
H. R. Luxemburg B 69.471.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2003

Punkt 2 der Tagesordnung:

1. Die Versammlung beschliesst, den Jahresverlust von EUR 1.633,47 wie folgt zu verwenden:

- Ergebnisvortrag	- 44.111,53 LUF
- Jahresergebnis 2002.	- 1.633,47 LUF
- Zu verteilendes Ergebnis.	- 45.745,00 LUF
- Vorzutragendes Ergebnis.	- 45.745,00 LUF

2. Gemäss Artikel 100 des luxemburgischen Gesellschaftsrechts beschliesst die Versammlung trotz hoher Verluste einstimmig die Weiterführung der Gesellschaft.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062677.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

OMNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.039.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2003

1. M^e Albert Wildgen a démissionné de son poste de liquidateur de la Société avec effet immédiat.

2. M^e François Brouxel a été nommé liquidateur de la Société en remplacement de M^e Albert Wildgen avec effet immédiat.

3. Le siège social de la Société a été transféré au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062917.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

SOFECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.843.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2003, réf. DSO-AJ00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(062687.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOFECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.843.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2003, réf. DSO-AJ00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(062686.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOFECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.843.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2003, réf. DSO-AJ00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(062689.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

UNITED FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.575.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le mercredi 27 août 2003 à 14.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ne pas reconduire les mandats de MM. Marcel Gaillard, Eric Georges et Pascal Ionati qui viennent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de nommer, sous réserve de l'approbation par les autorités luxembourgeoises, Mme Huguette Espen, UNITED EUROPEAN BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg et M. Gérard Doumenc, BNP PARIBAS, Paris, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée de 2004.

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de MM. Alan Mudie, Charles Gindre et Jean-Claude Mathais pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2004.

Le nombre des administrateurs est ainsi réduit à 5.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée en 2004.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062808.3/1176/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ADEO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.223.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 7 avril 2003

Résolution 1

Est acceptée la démission de l'administrateur-délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., avec effet immédiat. Décharge lui est accordée.

Résolution 2

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa a été nommée administrateur-délégué avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2004.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour ADEO MANAGEMENT S.A.

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063028.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

TING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.410.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 septembre 2003, que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat respectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23 septembre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062605.3/695/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PASSY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.996.

—
Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

Le 23 septembre 2003 s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme PASSY INTERNATIONAL S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 88.996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Denis Colin, expert-comptable, demeurant professionnellement 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur M. Alain Marchallik, né le 27 avril 1954 à Strasbourg, administrateur-délégué de PASSY INTERNATIONAL S.A., demeurant lieu dit «RN61», F-67320 Berg.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission et nomination de deux administrateurs
2. Démission et nomination du commissaire aux comptes
3. Modification de la situation du siège social

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- Melle Isabelle Brucker et
- M. Arthur Phong

de leur fonctions d'administrateurs, et décide de nommer en remplacement:

- La société de droit luxembourgeois LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., de siège 3, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 83.527
- La société de droit luxembourgeois EXCELIANCE S.A., de siège 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 83.412.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer GEST & CO S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes, et décide de nommer en remplacement:

- M. Jonathan Beggiato, né le 19 juin 1975 à Villerupt (F-54), directeur, demeurant professionnellement 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en 2008.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège de la société au 31, Val Sainte Croix à Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062911.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

HELIOS PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.392.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 30 septembre 2003 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;
2. Accepter tous les documents sociaux des administrateurs démissionnaires. Le nouveau conseil d'administration, après réalisation d'une complète due diligence des dossiers, convoquera, dans un laps de temps raisonnable, une assemblée générale des actionnaires pour statuer sur la décharge pleine et entière à donner aux administrateurs démissionnaires;
3. Mettre fin au contrat de domiciliation en vigueur et transférer avec effet immédiat, le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
4. Nommer les nouveaux administrateurs, Monsieur Fabrizio Lugaresi, chef d'entreprises, né le 25 mars 1957, Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943, Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 10 octobre 1969, Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973, Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 et nommer en tant que Commissaire aux comptes la société Cederlux-SERVICES, S.à r.l., 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062935.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.189.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2003

L'associé unique de SPRUCE ENTERPRISE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de M. Seth Martin, résidant à 42 Donne Place, SW3 2NH, London, Royaume-Uni, gérant B de la société avec effet rétroactif au 7 avril 2003;
- d'accorder décharge pleine et entière à M. Seth Martin;
- de nommer M. Tim van Dijk, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, gérant B de la société avec effet rétroactif au 7 avril 2003 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- Monsieur Mike Pashley, comme gérant A
- Monsieur Tim van Dijk, comme gérant B
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme gérant C

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062606.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KEYNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.304.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue le 25 mars 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de KEYNET S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter EUR 13.802,62
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062611.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KEYNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.304.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue le 27 mars 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de KEYNET S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 4.925,95 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062609.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KEYNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.304.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue le 27 mars 2003

A l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KEYNET S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2001 excédant 50% du capital souscrit.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062610.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

STOREBRAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 54.439.

—
EXTRAIT

Le 17 septembre 1999, les administrateurs de STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. ont unanimement décidé avec effet au 17 septembre 1999:

1. Le transfert du siège social de STOREBRAND LUXEMBOURG S.A. du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg aux bureaux de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

2. La nomination de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., en tant qu'agent administratif pour STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 12 septembre 2003.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire et Agent de Cotation

J.-F. Richard

Company Administration Department

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062820.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

HELIOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.391.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 30 septembre 2003 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;

2. Accepter tous les documents sociaux des administrateurs démissionnaires. Le nouveau conseil d'administration, après réalisation d'une complète due diligence des dossiers, convoquera, dans un laps de temps raisonnable, une assemblée générale des actionnaires pour statuer sur la décharge pleine et entière à donner aux administrateurs démissionnaires;

3. Mettre fin au contrat de domiciliation en vigueur et transférer avec effet immédiat, le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

4. Nommer les nouveaux administrateurs, Monsieur Fabrizio Lugaresi, chef d'entreprises, né le 25 mars 1957, Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943, Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 10 octobre 1969, Madame Andrea Dany, employée privée, né le 14 août 1973, Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 et nommer en tant que Commissaire aux comptes la société Cederlux-SERVICES, S.à r.l., 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062940.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 140.000,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 47.600.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
tenue le 15 septembre 2003 (l'assemblée générale)*

L'assemblée générale a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes aux comptes annuels pour l'exercice social clos au 10 octobre 2001 et a décidé de reporter la perte enregistrée d'un montant de USD 64.768,64 pour l'exercice social clos au 10 octobre 2001.

L'assemblée générale a donné décharge pleine et entière à Monsieur Tim van Dijk, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et TCG GESTION S.A., en leur qualité de membres du conseil d'administration de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. pour toutes les actions entreprises par les administrateurs pendant et en relation avec l'exercice social clos au 10 octobre 2001.

L'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Tim van Dijk, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et TCG GESTION S.A. jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. pour l'exercice clos au 10 octobre 2002.

L'assemblée générale a donnée décharge pleine et entière à DELOITTE & TOUCHE S.A., en sa qualité de commissaire aux comptes de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. pour toutes les actions entreprises par le commissaire aux comptes pendant, et en relation avec, l'exercice social clos au 10 octobre 2001.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE & TOUCHE S.A. jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A. pour l'exercice clos au 10 octobre 2002.

Pour publication

Pour EUROPEAN STRUCTURED INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI04918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062608.3/710/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ELLY'S JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 61, rue des Remparts.

R. C. Diekirch B 2.967.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3 janvier 2003

L'associé unique, Monsieur Alexandre Pillatsch, décide de transférer le siège social de la société ELLY'S JEANS, S.à r.l., L-6488 Echternach, 11, rue des Vergers

inscrite au Registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 2.967

vers la nouvelle adresse L-6477 Echternach, 61, rue des Remparts.

Echternach, le 3 janvier 2003.

Pour la société

A. Pillatsch

Enregistré à Echternach, le 21 janvier 2003, vol. 135, fol. 94, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902493.2/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

CONSTANT-BONIVERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 25, rue des Artisans.

R. C. Diekirch B 4.621.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2003, réf. DSO-AJ00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 octobre 2003.

Pour la société

Signature

(902488.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

LITTLEWOOD RENT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Om Stackburren.

R. C. Diekirch B 2.961.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ00058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 octobre 2003.

Signature.

(902501.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

RENDALUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 95.175.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ00057, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 octobre 2003.

Signature.

(902500.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2003.

C.P.R. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R. C. Luxembourg B 65.888.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1999

Première résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 1998 à l'exercice courant.

Troisième résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062700.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

C.P.R. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R. C. Luxembourg B 65.888.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2000

Première résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 1999 à l'exercice courant.

Troisième résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062699.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

C.P.R. IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R. C. Luxembourg B 65.888.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001

Première résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 2000 à l'exercice courant.

Troisième résolution

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062691.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SCULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.488.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 août 2003

Administrateurs:

1) L'assemblée a décidé d'accepter la démissions des administrateurs:

- M. Bruno Beernaerts, demeurant à B-6637 Fauvillers,

- M. David De Marco, demeurant à L-9186 Stegen,

- M. Alain Lam L.C.K., demeurant à L-Strassen,

avec effet au 21 août 2003, et leur a donné décharge pour l'exercice de leur mandat depuis leur nomination.

2) L'assemblée a décidé de nommer:

- M. François Brouxel, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- M. Pierre Metzler, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

- M. Georges Gudenburg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Commissaire aux comptes:

3) L'assemblée a décidé d'accepter la démission, à partir du 28 août 2003, du commissaire aux comptes CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, et lui a donné décharge pour l'exercice de son mandat depuis sa nomination.

4) L'assemblée a décidé de nommer la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Siège social:

5) L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062924.3/280/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.
